Nantes Université recrute

Pour son laboratoire Droit et Changement Social, Faculté de droit et de sciences politiques

Un.e ingénieur.e de recherche en droit

D1A41 - Ingénieur-e de recherche en production, traitement et analyse de données

43 000
étudiant·es, dont plus de 5000 internationaux

4600
personnels administratifs et techniques

3257
enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es

1500
près de 1500 doctorant·es

42
structures de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) et des grandes écoles (Centrale Nantes, école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, École d'Architecture de Nantes).

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

- ***Versant :*** *Fonction publique d'État*
- ***Type de recrutement :*** *Catégorie A, contractuel·le, CDD 9 mois renouvelable (Article L.332-22 du CGFP)*
- ***Rémunération :*** *selon la charte de gestion des contractuels de Nantes Université pour les non-titulaires, et suivant niveau d'expérience du candidat.*

 Comprise : 1 757 € nets/ mensuels (2 187€ bruts) [sans expérience] et 2 795€ nets/ mensuels (3 480€ bruts) [+ 15 ans expérience]

- ***Temps de travail : 37h15***
- ***Congés :*** *45 jours de congés annuels*
- ***Télétravail selon ancienneté (>3 mois)***
- ***Mutuelle : 50% de participation sur le contrat standard***
- ***Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)***
- ***Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)***
- ***Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié***

Environnement et contexte de travail

- ***Localisation :** Nantes*

Le contrat de 9 mois s'inscrit dans le cadre des recherches du Labex ORACLE (Offshore renewable energy ReseArch Center of excelLencE)**,** labellisé Labex en décembre 2024 dans le cadre de l'I-SITE NExT. Le projet du Labex dans lequel s'inscrit la mission s'intitule GOWEST « Governing Offshore Wind Efficient and Secure Turbines ». Ce projet porte sur le gouvernement des éoliennes offshore, en particulier les enjeux de sécurité et la gestion des risques que recouvre leur développement. Le poste est un poste visant à appuyer une recherche interdisciplinaire en étant intégré au travail de deux UMR rattachées aux sections 39 et 43 du CNRS, DCS et le CENS.

Le Centre Nantais de Sociologie est une unité mixte de recherche (UMR 6025), sous la tutelle de Nantes Université et du CNRS. Seul laboratoire de sociologie implanté en Pays de la Loire, de l'ouest, il regroupe 41 enseignants-chercheurs dont 3 chercheurs CNRS, 24 doctorants et 3 personnels administratifs. Le poste se rattache principalement à son axe 3 Catégories et institutions de l'action publique.

Le laboratoire Droit et Changement Social (DCS) est une unité mixte de recherche (UMR 6297) sous la tutelle de Nantes Université et du CNRS, qui rassemble presque 200 personnes. Le laboratoire développe et nourrit une réflexion sur le droit, les normes et les institutions, par les textes et dans les contextes, dans une démarche inter et pluridisciplinaire. Le poste se rattache principalement à son axe MENGO (Mutations écologiques et nouvelles gouvernances).

Le projet repose sur une approche interdisciplinaire articulant l'analyse juridique des cadres normatifs, des compétences et des responsabilités avec l'étude sociologique des acteurs, des pratiques et des organisations. Les deux ingénieur·es de recherche recruté·es en droit et en sociologie travailleront en coordination afin de favoriser le croisement de ces approches et l'analyse des enjeux de gouvernance, de sécurité et de sûreté des parcs éoliens en mer.

Objectifs du projet GOWEST

L'analyse des enjeux de sécurité liés aux parcs éoliens en mer se concentre encore largement sur les phases de conception et d'installation, ou sur les défis de viabilité économique au regard des réglementations du marché de l'électricité. Le projet GOWEST se donne notamment pour objet l'analyse des incertitudes juridiques et des vulnérabilités — encore insuffisamment étudiées — propres à la phase d'exploitation des parcs éoliens en mer. Il s'intéresse en particulier aux enjeux de sécurité et de sûreté des installations, ainsi qu'aux conditions juridiques, institutionnelles et organisationnelles de leur surveillance, de leur protection et de leur maintenance.

Le premier type de vulnérabilité concerne la sécurité des installations face aux accidents et aux menaces extérieures. Les dommages accidentels constituent la cause la plus fréquente de défaillance ; il peut s'agir de dégâts causés par des tempêtes, de collisions avec les mâts ou les pales, ou encore de défaillances des câbles. Par ailleurs, les préoccupations en matière de sécurité s'intensifient dans un contexte marqué par la multiplication des conflits armés à travers le monde. Les éoliennes sont de plus en plus perçues comme des cibles stratégiques potentielles pour des États hostiles. Certains pays, comme la Russie, ont été accusés de cartographier ces infrastructures en vue d'éventuels actes de sabotage. Or, la surveillance maritime actuelle se concentre essentiellement sur la surface ; le domaine sous-marin, quant à lui, demeure en grande partie non surveillé, exception faite des capacités militaires de lutte anti-sous-marine. À ces risques physiques s'ajoutent les menaces cyber susceptibles d'affecter le fonctionnement, la surveillance et la sécurité des installations. Elles soulèvent notamment la question des obligations de prévention et de protection incombant aux exploitants, ainsi que celle de l'articulation des dispositifs juridiques nationaux et européens applicables à la cybersécurité des infrastructures énergétiques.

Le second type de vulnérabilité est d'ordre organisationnel. Dans un contexte de perturbations des chaînes d'approvisionnement et de hausse des prix des hydrocarbures, les pénuries de matériaux et l'augmentation des coûts de transport peuvent s'accentuer considérablement, facilitant ainsi des stratégies visant à bloquer ou à entraver les opérations de renouvellement ou de maintenance lourde. De même, les questions liées à l'organisation du travail et à la disponibilité de la main-d'œuvre se posent en des termes nouveaux, sous l'effet conjugué de la multiplication des parcs éoliens, de la prudence en matière de recrutement international et de l'éloignement des sites en mer. Par ailleurs, si les défis de maintenance liés aux éoliennes flottantes — situées encore plus au large — font déjà l'objet de travaux et d'analyses axés sur l'optimisation des processus et des coûts, il convient également d'examiner les impacts et les vulnérabilités propres à l'organisation des opérations de maintenance pour ces nouvelles technologies. Ces vulnérabilités organisationnelles soulèvent également des questions juridiques relatives à la répartition des obligations et des responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans l'exploitation et la maintenance des parcs, ainsi qu'aux règles encadrant la sécurité des opérations et les conditions de travail en mer.

Le troisième type de vulnérabilité réside dans l'incertitude juridique entourant le développement des infrastructures en mer. Ces incertitudes englobent des conflits de compétence, des interrogations sur le champ d'application et les modalités d'interprétation des textes en vigueur, ainsi que des ambiguïtés au sein des régimes de responsabilité. Les efforts déployés pour atténuer les risques juridiques liés à la sécurité et à la responsabilité pourraient, à terme, amener les exploitants à se heurter aux limites des instruments et textes juridiques existants. D'une part, la pluralité des instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi que des dispositifs institutionnels de sécurité et de sûreté maritime, peut engendrer des zones d'incertitude quant aux règles applicables à ces installations et aux activités qui leur sont associées. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) constitue à cet égard un cadre de référence essentiel, dont l'articulation avec les conventions pertinentes de l'Organisation maritime internationale (OMI), les dispositifs régionaux et les règles nationales mérite d'être examinée, en tenant compte de leurs champs d'application respectifs. D'autre part, ces incertitudes concernent également l'articulation du droit international, du droit de l'Union européenne et des droits internes, notamment du droit français. Elles soulèvent des interrogations relatives aux compétences des autorités publiques, aux conditions d'exploitation, de surveillance et de protection des installations, à la sécurité de la navigation, ainsi qu'aux obligations et responsabilités des différents acteurs. Les évolutions récentes du cadre juridique français applicable aux installations de production d'énergie en mer invitent notamment à examiner les modalités de mise en œuvre de ces règles et leur adaptation aux risques propres à la phase d'exploitation. Cette situation soulève des questions cruciales en matière de prévention des risques, de responsabilité en cas de dommages aux installations ou aux infrastructures sous-marines, ainsi que de répartition des compétences et des obligations entre États, autorités publiques et opérateurs privés. Elle invite également à examiner les conditions d'application des obligations de « due regard » (prise en compte des droits et intérêts des autres États) et de « due diligence » (diligence requise), en tenant compte de leurs fondements et de leurs champs d'application respectifs.

Missions

Dans le cadre du projet, le poste porte sur l'analyse des incertitudes juridiques entourant l'exploitation, la surveillance, la protection et la maintenance des parcs éoliens en mer (volet 3 ci-dessus). Cette analyse prendra en compte l'articulation du droit international, du droit de l'Union européenne et du droit interne français, ainsi que les conditions concrètes de leur mise en œuvre. L'IGR en droit travaillera en coordination avec l'IGR en sociologie recruté·e dans le cadre du projet, afin de croiser, dans le respect des approches disciplinaires, analyses juridiques et résultats des enquêtes de terrain.

Profil recherché

Le profil de recherche souhaité exige une capacité à conduire des recherches juridiques rigoureuses, à constituer et analyser des corpus de textes, de jurisprudence et de doctrine, notamment sur les objets d'étude suivants :

- Incertitudes juridiques entourant l'implantation, l'exploitation, la surveillance et la maintenance des infrastructures éoliennes en mer, au regard du droit international de la mer mais aussi du droit européen et du droit interne français.
- Répartition et articulation des compétences de l'État côtier, de l'État du pavillon et, le cas échéant, d'autres États, selon les espaces maritimes concernés (mer territoriale, ZEE, plateau continental et, à titre prospectif, espaces au-delà de la juridiction nationale), ainsi que conflits d'usage
- Articulation des cadres juridiques internationaux, européens et nationaux, dans un contexte de fragilisation du multilatéralisme
- Cadres juridiques de la sécurité et de la sûreté maritimes, de la surveillance, de la maintenance et de la protection des installations et câbles sous-marins, y compris les questions de prévention des actes malveillants et de cybersécurité
- Portée et mise en œuvre des obligations de « due regard » et de « due diligence », en distinguant leurs fondements et leurs champs d'application
- Régimes de responsabilité et d'assurance applicables aux accidents, collisions, dommages aux installations et atteintes intentionnelles ; compétences des autorités et moyens juridiques de prévention, de contrôle et de sanction

Activités principales

- Recherche et analyse des textes juridiques internationaux, européens et nationaux, de la jurisprudence, de la doctrine et, selon les besoins, des pratiques administratives et documents institutionnels.
- Rédaction d'articles scientifiques en lien avec le projet
- Participation à la production de rapports de recherche et à la mise en perspective des résultats juridiques avec ceux des enquêtes sociologiques, en coordination avec l'IGR en sociologie
- Participation à l'organisation de conférences

Formation et/ou qualification

- Doctorat en droit (une spécialisation en droit international, droit public, droit maritime ou dans un domaine connexe serait appréciée, sans constituer un prérequis exclusif).
- Savoir-faire opérationnels : : maîtrise de la recherche juridique, de l'analyse des textes et de la jurisprudence, capacité à articuler plusieurs ordres juridiques, à rédiger des études de cas et à dialoguer avec d'autres disciplines (sensibilité à l'interdisciplinarité).
- Capacité d'intégration : participation à la vie intellectuelle du projet, travail en équipe, autonomie et capacité à organiser son travail
- Expérience de valorisation scientifique : rédaction d'articles scientifiques, participation à des conférences nationales et internationales

Contacts : Personne à contacter pour plus d'informations sur le poste : **Antoine Vion**
antoine.vion@univ-nantes.fr

Où envoyer votre candidature : *votre candidature (CV + lettre de motivation) exclusivement par mail à job-ref-3uumglz9uc@emploi.beetween.com*

Conseils aux candidats : ...
N'hésitez pas à consulter le site Internet de Nantes Université

Date limite de réception des candidatures :	Date de la commission de recrutement :	Date de prise de fonctions souhaitée :
12 décembre 2026	21 décembre 2026	1er février 2027